



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN ALLEMAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef de la section consulaire

N° d'enregistrement : CE-2022-0479123

Berlin, le 24 octobre 2022

Monsieur le député,

Je fais suite à votre courrier du 15 septembre 2022 relatif à la prise de rendez-vous pour les demandes de passeports et cartes d'identité, aux tournées consulaires et aux délais de transcription des actes de l'état civil allemand dans les registres de l'état civil consulaire français.

Les tensions constatées au cours de l'année sur la **prise de rendez-vous pour les demandes de passeports et cartes d'identité** s'expliquent par plusieurs raisons :

- **Rattrapage de formalités non accomplies en 2020 ou 2021** et différées. Le poste avait délivré 6400 titres en 2019, 4200 en 2020 et 5600 en 2021 ;
- **Attractivité de la nouvelle carte d'identité** au format carte bancaire délivrée depuis l'été 2021 ;
- Hausse traditionnelle, au printemps, de la demande à l'approche de la période estivale ;
- Tension sur les capacités d'accueil des services publics allemands en charge de la délivrance des titres : les **délais de prise de rendez-vous, actuellement plus rapides au consulat qu'auprès des services berlinois**, amènent des usagers binationaux à s'adresser au consulat plutôt qu'aux autorités allemandes pour obtenir dans des délais meilleurs un passeport ou une carte d'identité ;
- Inquiétude d'usagers franco-allemands, liée au **conflit en Ukraine**, les incitant à demander des titres d'identité français (dont ils considéraient n'avoir jusqu'alors pas besoin) en complément de leurs titres d'identité allemands.

Des mesures de réorganisation interne ont permis, à **effectifs constants**, une **augmentation de 50 % les capacités d'accueil du public et d'instruction des demandes**. Le poste s'achemine vers une **année record** et la **délivrance de plus de 9000 titres en 2022** (7000 ont d'ores et déjà été émis entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre). Sur la période janvier-août 2022, **Berlin se situe au 5^{ème} rang des postes du réseau consulaire ayant délivré le plus grand nombre de cartes d'identité** (après Bruxelles, Londres, Genève et Madrid).

La nouvelle application de prise de rendez-vous, mise en œuvre à Berlin en mai dernier, **offre aux usagers une ergonomie meilleure et des fonctionnalités nouvelles** (design moderne et simplifié, fonctionnement sur téléphone portable et tablette, réception d'un SMS de rappel, possibilité de réserver en une seule fois plusieurs rendez-vous pour différents membres d'une même famille, possibilité de s'inscrire pour être informé des créneaux de rendez-vous qui se libèrent, etc.) **Intuitive et simple d'usage**, l'application permet d'**optimiser le pilotage des capacités d'accueil du public** et d'améliorer les conditions de travail de l'équipe.

Le rattrapage des formalités de demandes de titres d'identité et de voyage non effectuées en 2020 et 2021 est en voie d'achèvement. **Les délais de prise de rendez-vous ont d'ores et déjà diminué et devraient rapidement s'établir à un niveau médian de 10 à 30 jours**. L'équipe du consulat continuera par ailleurs de proposer des solutions à nos compatriotes signalant une situation d'urgence avérée (octroi de rendez-vous en urgence, délivrance de passeports temporaires ou laissez-passer).

Conformément aux **engagements pris devant les élus par la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire** lors de la réunion annuelle du réseau consulaire en Allemagne qui s'est tenue en octobre 2021, le consulat, qui n'avait plus organisé de tournées consulaires depuis 2017, a réactivé ce dispositif au bénéfice des usagers du Nord de l'Allemagne vivant hors de Berlin.

6 tournées consulaires ont été organisées au cours de l'année écoulée (2 à Hambourg en novembre 2021 et mai 2022 dédiées au recueil des demandes de passeports et cartes d'identité d'environ 80 personnes par tournée ; 1 à Brême, 1 à Hanovre, 1 à Leipzig et 1 à Weimar, en début d'année 2022, dédiées au recueil des procurations de vote).

La prochaine tournée consulaire se déroulera à Hambourg du 7 au 10 novembre.

Les délais de transcription des actes de l'état civil allemand (4000 à 5000 actes de naissance, mariage et décès transcrits chaque année) dans les registres de l'état civil consulaire ont retrouvé le niveau d'avant la pandémie (4 à 6 semaines). Ces délais sont, sauf en cas d'urgence avérée, difficilement compressibles en raison de l'expertise que nécessite cette activité (application de la réglementation relative à l'état civil, à la nationalité française, à l'établissement de la filiation et à la dévolution du nom).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération très distinguée.

Eric HERROUIN



À :

M. Frédéric PETIT
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07SP